Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 17 janvier 2024 à 14 h, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.

Présents :	M. le maire Mathieu Traversy, président Mme Claudia Abaunza, vice-présidente M. Raymond Berthiaume M. Robert Auger M. Benoît Ladouceur
Également présents :	M. Serge Villandré, directeur général Mme Nathalie Reniers, directrice générale adjointe, services corporatifs et sécurité urbaine (vidéoconférence) M. Robert Chicoine, directeur général adjoint, développement et aménagement du territoire M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services à la communauté et développement des infrastructures Mme Carole Poirier, directrice de cabinet M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet Me Jean-François Milot, greffier
Observateur :	M. Robert Morin

CE-2024-29-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-30-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- Report du point 18.1, intitulé *Demande de contribution de 10 % pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, en argent pour un montant de 30 501,21 $, pour le lot 2 442 684 du cadastre du Québec, situé au 4529, rue d'Angora*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-31-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 janvier 2024 soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-32-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission de l'administration (CADM) du 5 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-33-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission de l'environnement, de la mobilité et de la transition écologique (CEMTÉ) du 7 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-34-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 9 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-35-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la *Convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Terrebonne relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations* (PRAFI) d'un montant maximal de 402 750 $.

QUE le coordonnateur de la sécurité civile soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à respecter toutes les modalités du *Guide du demandeur* du PRAFI qui lui sont applicables.

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de prendre connaissance de la lettre de promesse du 28 juin 2023 relative au volet *Aménagements résilients* du PRAFI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-36-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de madame Martine Mainville à titre d'adjointe administrative à la Direction générale, à compter du 22 janvier 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. (ADEC).

QUE le salaire de madame Mainville soit fixé au 1er échelon de la classe 1, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-37-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense additionnelle de 87 418,79 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA21-9089 octroyé à **CREUSAGE RL (9083-0126 QUÉBEC INC.)** pour les services d'excavation pneumatique, portant le contrat initial de 179 845,04 $, taxes incluses, à un total de 267 263,83 $, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-38-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 903, intitulé *Règlement régissant la distribution des articles publicitaires et remplaçant le Règlement numéro 423 concernant la distribution d'articles publicitaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-39-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance soit et est levée à 15 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mathieu Traversy	Me Jean-François Milot
Président du comité exécutif	Greffier